


Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

## La société King Capital Group n'est pas autorisée à exercer des activités de courtage hypothécaire en Ontario

**26 octobre 2011**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avertit les consommateurs que la société King Capital Group n'est pas autorisée à exercer des activités de courtage hypothécaire en Ontario.

Si les consommateurs contractent un prêt hypothécaire auprès d'une maison de courtage d'hypothèques, d'un courtier ou d'un agent en hypothèques qui ne détient pas de permis délivré par la province, ils ne sont pas protégés en vertu de la [Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques](#) , laquelle oblige les maisons de courtage d'hypothèques, les administrateurs d'hypothèques, ainsi que les courtiers et agents en hypothèques de l'Ontario à respecter des normes particulières.

Le site Web de la CSFO contient une [liste de toutes les maisons de courtage d'hypothèques, administrateurs d'hypothèques, agents en hypothèques et courtiers en hypothèques](#) qui sont titulaires de permis en Ontario, ainsi que des conseils utiles au moment de [s'informer en vue de contracter un prêt hypothécaire](#).

Une maison de courtage, un administrateur, un courtier ou un agent en hypothèques agréés en Ontario peuvent fournir des renseignements et des conseils sur les risques associés avec l'emprunt, le prêt ou l'investissement pour les produits divers hypothécaires.